

Recommandations sur le Projet d'installation de gestion des déchets nucléaires près de la surface de Chalk River

Le RNCREQ, la Fondation David Suzuki et Équiterre estiment que le promoteur n'a pas fait la preuve que ce projet est acceptable en termes de sécurité, de santé publique et d'environnement. Au contraire, le projet d'IGDPS présente actuellement des risques réels et majeurs pour l'environnement et pour la population actuelle et future.

En conséquence, le RNCREQ, la Fondation David Suzuki et Équiterre s'opposent au projet dans sa forme actuelle.

Ils soumettent donc à la Commission les recommandations suivantes :

Concernant le projet de dépotoir de Chalk River :

- 1** Refuser catégoriquement l'aménagement de ce site pour enfouir des déchets radioactifs. Comme l'expose l'organisme *Les sentinelles de la Rivière des Outaouais*, l'importance de la rivière des Outaouais n'a pas été considérée à sa juste valeur.
- 2** Réaliser très rapidement un plan de nettoyage des marais entourant les Laboratoires de Chalk River et du Lac Perch afin de stopper l'écoulement de produits radioactifs dans la nappe phréatique et dans la rivière des Outaouais. La situation doit sérieusement être prise en main, le statu quo étant intenable puisque posant un risque sérieux pour la santé de millions de canadiens.

Concernant la gestion des déchets radioactifs au Canada :

- 3** Enclencher une véritable consultation publique sur la question de la gestion et de l'enfouissement des déchets radioactifs au Canada. Celle-ci devra permettre de mener par un organisme indépendant davantage d'études d'impacts afin que tout projet puisse garantir d'emblée les meilleurs standards en matière de sécurité pour les populations et de protection de l'environnement.
- 4** Limiter le pouvoir décisionnel de la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Pour ce faire, réinstaurer les évaluations d'experts indépendants lorsqu'il est question de projets nucléaires et réinclure le ministre de l'Environnement dans le processus décisionnel. Les élus municipaux devraient également faire partie de ce processus.
- 5** Faire rapidement adopter par le gouvernement fédéral une réglementation, suivant les recommandations de l'AIEA, visant à limiter les niveaux d'émission de radiation permise pour les sites de type installation de gestion de déchets près de la surface (IGDPS).
- 6** Dans une optique d'analyse de cycle de vie des centrales nucléaires, chiffrer le coût réel de l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada par un organisme indépendant. Il est suggéré de s'inspirer du rapport qu'a sorti la Cour des comptes française en janvier 2012 intitulé « Les coûts de la filière électronucléaire »¹.
- 7** Sur la base des conclusions de la consultation publique (voir recommandation 3), le gouvernement du Canada devra adopter une vision à long terme sur la gestion des déchets nucléaires. Le démantèlement des centrales en fin de cycles de vie imposant la caractérisation de ces futurs déchets en lien avec leur rayonnement attribué.

Informations :

Cédric Chaperon
RNCREQ
cedric.chaperon@rncreq.org
514-237-5323

Diego Creimer
Fondation David Suzuki
dCreimer@davidsuzuki.org
514-871-4932 p. 1458

Dale Robertson
Équiterre
drobertson@equiterre.org
514-605-2000

¹ Cour des comptes (2012). Rapport public thématique « Les coûts de la filière électronucléaire ». p. 430.
Consultable en ligne : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/124000056.pdf>